

Cote du document: TFWG 2018/6/W.P.3/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 4
Date: 24 octobre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Cadre de transition: questions et processus après la phase II

Note pour les membres du Groupe de travail sur le cadre de transition

Responsables:

Questions techniques:

Ruth Farrant

Directrice de la
Division des services de gestion financière
téléphone: +39 06 5459 2281
courriel: r.farrant@ifad.org

Jill Armstrong

Directrice par intérim de la
Division des politiques et des résultats
opérationnels
téléphone: +39 06 5459 2324
courriel: j.armstrong@ifad.org

Lisandro Martin

Directeur de la
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le cadre de transition – Sixième réunion
Rome, 29 octobre 2018

Pour: **Examen**

Cadre de transition: questions et processus après la phase II

1. Le Conseil d'administration avait décidé, à sa cent vingt-troisième session, de constituer un Groupe de travail sur le cadre de transition (TFWG) chargé d'élaborer un cadre de transition, en prenant pour base le document d'orientation approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-deuxième session, en décembre 2017¹. La composition et le mandat du Groupe de travail ont été approuvés à la cent vingt-troisième session du Conseil d'administration, en avril 2018².
2. La **phase I** du cadre de transition s'est achevée en février 2018 avec l'approbation, par le Conseil des gouverneurs, de la révision des Principes et critères applicables aux financements du FIDA.
3. Le mandat du Groupe de travail définissait la portée des travaux de la **phase II**, qui avait pour objet d'élaborer et de finaliser un cadre de transition à approuver par le Conseil d'administration en décembre 2018, conformément au document intitulé "Approche relative à un cadre de transition" et à l'engagement pertinent pris dans le cadre de la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) (à savoir FIDA11 — engagement 2.1, mesure contrôlable 8; calendrier: 4^e trimestre 2018)³, de manière à ce que le cadre de transition soit en place au début de la période couverte par FIDA11.
4. En définissant le mandat pour la phase II, le Conseil d'administration a reconnu que tous les points mentionnés dans le document sur l'approche ne pourraient pas être traités au cours de l'année 2018, certains d'entre eux exigeant plus de temps. À cet égard, le mandat du Groupe de travail citait les points suivants:
 - l'approche du **reclassement volontaire**;
 - la définition d'une **approche de tarification des prêts** (engagement 1.1; mesure contrôlable 3; calendrier: 2^e trimestre 2020);
 - **l'orientation sur l'allocation des ressources** à adapter aux besoins des pays, dans le contexte d'ensemble du mandat du FIDA et de ses priorités stratégiques; et
 - les **guichets de financement spéciaux**, comme dans le cas des situations de fragilité.
5. D'autres points pourraient aussi être analysés, conformément au paragraphe 37 du document "Approche relative à un cadre de transition"⁴, dont l'allocation supplémentaires de ressources autres que les ressources de base, ainsi que les mécanismes additionnels à mettre en place pour collaborer avec le secteur privé.
6. À la cent vingt-quatrième session du Conseil d'administration, la direction a accepté de présenter au TFWG un document qui lui permettra de fournir au Conseil des orientations sur la manière d'aborder les points non couverts au cours des phases I et II.
7. Le projet de document sur le cadre de transition (TFWG 2018/6/W.P.2) fait référence à trois éléments postérieurs à la phase II (non-accès aux ressources de base du FIDA, recalibrage de l'allocation des ressources, et architecture financière, y compris la tarification des prêts), mais ne précise ni où ni quand ces points seront examinés. Le présent document trace les grandes lignes des options pertinentes.

¹ EB 2017/122/R.34/Rev.2: "Approche relative à un cadre de transition".

² EB 2018/123/R.26/Rev.1.

³ Annexe I – "FIDA11: matrice des engagements, mesures contrôlables et calendrier" – du Rapport de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (GC 41/L.3/Rev.1).

⁴ Voir note 1 de bas de page.

8. Le tableau 1 ci-après énumère les éléments mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus et les points connexes, ainsi qu'un projet de feuille de route pour leur examen et leur approbation. Tous ces thèmes relèvent entièrement de la compétence du Comité d'audit, à l'exception du nonaccès volontaire aux ressources de base du FIDA (ou reclassement), dont l'examen sera confié au Groupe de travail sur le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP).
9. Le TFWG pourrait souhaiter envisager les options suivantes:
 - i) **Option 1: recommander la prorogation du TFWG** afin qu'il puisse examiner en temps utile les thèmes connexes et en rendre compte au Conseil d'administration. Faire passer certains points par un TFWG spécialisé pourrait faciliter l'approbation finale par le Conseil, maintiendrait une visibilité élevée autour du cadre de transition, et assurerait une vision globale des thèmes, qui sont d'une grande diversité. Si cette option est retenue, il faudra garantir une coordination étroite avec l'action menée au titre de domaines de travail connexes par les autres organes de direction.
 - ii) **Option 2: intégrer les activités restantes dans les ordres du jour de l'organe directeur** comme indiqué dans l'annexe, en fonction de leur nature et par souci d'efficacité. Dans ce cas, le mandat de l'actuel TFWG ne serait pas prorogé.
10. Le risque de ne pas avoir une vue d'ensemble du cadre de transition, au cas où le TFWG ne serait pas prorogé, peut être atténué par le biais de la présentation périodique de comptes rendus spécifiques à la haute direction dans le contexte de l'examen à mi-parcours de FIDA11, puis au Conseil d'administration. Le document sur le cadre de transition serait lui-même actualisé pour tenir compte de son caractère évolutif.

Tableau des thèmes postérieurs à la phase II

<i>Thème</i>	<i>Document "Approche relative à un cadre de transition"</i>	<i>Mandat du TFWG</i>	<i>Exposé PowerPoint sur l'architecture financière du FIDA</i>	<i>Cadre de l'examen</i>	<i>Engagement de FIDA11</i>	<i>Observation</i>	<i>Calendrier</i>
1. Guichets de financement spéciaux (par exemple, situations de fragilité)	Oui	Oui, après la phase II	Oui	Session d'avril 2019 du Conseil d'administration, en même temps que le programme spécial pour les États connaissant des situations de fragilité	Mesure contrôlable 35: Lancement d'un programme spécial	Activités déjà en cours. Prévu pour la session d'avril 2019 du Conseil, après examen par le Comité d'audit.	Conseil d'administration, avril 2019
2. Évolution de l'architecture financière, coût du capital/tarifification des prêts et analyse du mécanisme d'allocation des ressources	Oui	Oui, après la phase II	Oui	Comité d'audit	Mesure contrôlable 3: mettre en œuvre les mesures agréées dans la feuille de route relative à la stratégie financière	De nature essentiellement financière. Bien qu'inclus dans le document relatif à l'approche et mentionné dans le mandat (para. 8), le cadre le plus approprié serait le Comité d'audit. Pourrait être présenté au TFWG pour information s'il est prorogé.	1 ^{er} et 2 ^e trimestres 2019, Journées de réflexion du Conseil d'administration
3. Accès à un choix plus diversifié de produits de prêts et hors prêts	Oui	Oui	Oui	Comité d'audit / Conseil d'administration	Non	Plusieurs instruments nouveaux sont déjà en cours d'élaboration (par exemple, opérations régionales et prêts axés sur les résultats) et feront l'objet d'essais pilotes durant FIDA11. D'autres instruments seront élaborés de manière opérationnelle et dans le contexte de la feuille de route relative à la stratégie financière.	En cours
4. Approche du reclassement volontaire	Oui	Oui, après la phase II	Non	Groupe de travail sur le SAFF, puis Conseil d'administration ou phase III du TFWG	Non	Le mandat du groupe de travail sur le SAFF étant de grande ampleur, ce thème pourrait être examiné dans son contexte.	FIDA11